

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 16 décembre 2019

Séance du 22 novembre 2019

19 Association « Les Amis du Conservatoire » - subvention sur projet

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M BOUADDI, Mme MEHADJI, MM ATAKAYA, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BELMHAND et MARTIN 2

■ Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose:

Les associations participent à la vie de la cité, par leurs activités régulières, leurs animations et les événements proposés. Elles contribuent à tisser avec la population des liens sociaux et favorisent la solidarité.

L'Association des Amis du Conservatoire a fait participer, les 19 et 20 octobre 2019, les nouveaux choristes de 6^{ème} à un week-end d'intégration au Parc Chedeville à Mogneville (Oise), pour la cérémonie de remise des tenues. Cet événement avait aussi pour objectif de créer une osmose au sein de ce nouveau groupe.

Il vous est proposé d'allouer à l'association des amis du conservatoire, une subvention de 1 000,00 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 22 novembre 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :
Article 1^{er} : d'approuver l'attribution de la subvention sur projet de 1 000,00 € à l'association des Amis du Conservatoire.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte n°6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **20 DEC. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 23/12/19
et publication ou notification le 23/12/19
affiché le 20/12/19
CREIL, le 23/12/2019


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

